





SUIS-JE PRÊT POUR LA DÉMAT. ADS ?



A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat.ADS).











POURQUOI SE PRÉPARER DÈS MAINTENANT?

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme répond à deux obligations réglementaires pour les collectivités compétentes en matière d'instruction : la loi ELAN, qui précise que « les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2022 » ; et la SVE (saisine par voie électronique) qui doit « permettre aux usagers de saisir l'administration (Etat et collectivités territoriales) de manière dématérialisée, selon les modalités mises en œuvre par ces derniers (email, formulaire de contact, télé services etc.) dans le respect du cadre juridique général ».

Une collectivité mal préparée risquerait de :

- Passer à côté de dossiers transmis par voie électronique et pâtir d'une mauvaise image auprès des pétitionnaires
- Engorger les services instructeurs avec un double flux, non anticipé, de dossiers papiers et dématérialisés
- **Générer des acceptations tacites** de dossiers instruits hors délais
- Accroitre le risque de contentieux par une insécurisation juridique des actes produits (signature, archivage légal etc.).

ÊTRE PRÊT À LA DÉMAT., C'EST...



LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

- Un logiciel métier de traitement des autorisations d'urbanisme, raccordé aux outils de l'Etat (PLAT'AU)
- Des postes de travail adaptés pour les instructeurs
- Des débits réseaux suffisants



DE NOUVEAUX MODES DE RELATION À L'USAGER PÉTITIONNAIRE

- Une plateforme permettant le dépôt en ligne des DAU pour répondre à l'exigence SVE
- Des pétitionnaires informés des nouvelles modalités de dépôt de leur DAU
- Un service d'accueil susceptible de répondre aux questions des pétitionnaires sur ce nouveau service



DES AGENTS FORMÉS À DES NOUVELLES COMPÉTENCES ET UN NOUVEAU CADRE DE TRAVAIL

- Une organisation capable de traiter deux flux parallèles (papier et dématérialisé)
- Des **agents formés** aux outils numériques
- La prévention des risques liés au travail sur écran



UNE VEILLE SUR LES OBLIGATIONS QUI S'APPLIQUENT AUX COLLECTIVITÉS COMPÉTENTES

- Une veille sur le cadre réglementaire de la procédure dématérialisée
- Le recours à des solutions électroniques spécifiques en matière de signature et d'archivage numérique



La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme est une opportunité pour les collectivités et leurs élus de démontrer à leurs usagers que **l'administration publique se transforme et se modernise.** La direction de programme du ministère de la transition écologique met à votre disposition de nombreux outils concrets pour vous accompagner à conduire cette transformation d'ampleur.









OÙ TROUVER DE L'INFORMATION, PAR QUOI COMMENCER ?

Le ministère de la transition écologique met à votre disposition un certain nombre d'informations, **disponibles et relayées par plusieurs canaux de communication.**





OSMOSE est une plateforme collaborative qui s'adresse à tous les agents publics de l'Etat et leurs partenaires. La communauté Démat.ADS a pour objectifs de mettre à disposition des acteurs concernés par le programme les ressources utiles à son déploiement, et de relayer régulièrement de l'information sur le programme.

- Lien d'inscription : http://bit.ly/OSMOSE-Inscription
- Accès à la communauté : http://bit.ly/OSMOSE-DematADS



Constitué en 2019, le réseau urbanisme et Numérique réunit les professionnels, les services de l'État, les collectivités locales, qu'elles soient pionnières ou en phase d'apprentissage, ainsi que leurs associations. Il a pour objectif de **promouvoir et développer l'usage du numérique dans l'urbanisme.**

Lien d'inscription : http://bit.ly/Urbanisme-Numerique







PAGE LINKEDIN DU MINISTÈRE

La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de la Cohésion des Territoires diffuse régulièrement sur sa page LinkedIn les actualités et informations liées au programme Démat.ADS.

Lien d'accès : http://bit.ly/MCTRCT-Linkedin

RADIO TERRITORIA

Tous les mois, la web Radio *Radio Territoria* consacre une émission du **mag de l'urbanisme à la Démat.ADS.** Jean-Baptiste Lasne, directeur du programme, répond aux questions de Johanna Zilberstein sur une thématique donnée. Tous les épisodes sont accessibles en podcast.

Lien d'accès : https://bit.ly/38hWoC7



Pour retrouver l'ensemble de ces liens, et toutes les premières informations utiles sur la Démat.ADS, rendez vous sur la page web du Ministère dédiée à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme : https://bit.ly/2QLdBvQ